

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2112

Edition du
15 février 2016

DANS CE NUMÉRO

Gothard: voter puis réfléchir (Yvette Jaggi)

Seul effet garanti du scrutin sur le deuxième tube routier au Gothard: permettre un temps de réflexion

Initiative de mise en œuvre: qui garantit ma liberté? (Invitée: Gret Haller)

L'UDC cherche à détruire des garanties juridiques qui nous protègent à plusieurs niveaux

Multinationales: la fin de l'optimisation fiscale? (Lucien Erard)

Deux directives européennes en cours d'adoption concernent directement la Suisse

La Gruyère: un laboratoire d'innovation en matière de fusion de communes
(Michel Rey)

Regroupement en six ou huit communes, microrégion ou commune unique? Le débat est ouvert

Correction (Rédaction)

Gothard: voter puis réfléchir

Seul effet garanti du scrutin sur le deuxième tube routier au Gothard: permettre un temps de réflexion

Yvette Jaggi - 14 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28928>

A l'approche de la votation référendaire sur le deuxième tunnel routier du Gothard, il paraît de plus en plus clair que le résultat du scrutin ne déploiera pas les conséquences attendues.

Que le oui ou le non l'emporte, la décision populaire débouchera de toute façon sur une période de révision des termes de la question. La solution proposée de même que la planification générale devront être rectifiées. En bref: il pourrait être [urgent d'attendre](#).

En effet, l'importance de l'enjeu technique et financier vaut bien un complément de réflexion sur l'ensemble ([DP 2110](#)). Les études et les rapports diffusés en rafale ces derniers temps ont notamment mis en évidence que les travaux de réfection de l'actuel tunnel routier pourraient attendre 2035, soit au moins cinq ans de plus que ne le prévoit le projet du Conseil fédéral.

Ce délai pourrait être utilement consacré à considérer les alternatives sérieuses au percement d'un deuxième tube. A noter que personne ne croit un seul instant l'allégation selon laquelle le double tunnel sera utilisé à la moitié de sa capacité, une fois les travaux achevés.

Les évolutions à considérer

Trois aspects au moins, qui intéressent la Suisse au premier chef, demeurent insuffisamment pris en compte dans le projet tel que soumis au peuple le 28 février.

L'événement Gothard 2016.

En juin prochain, on inaugurerà en grande pompe le nouveau tunnel ferroviaire dont la phase expérimentale se terminera avec son inscription à l'horaire en décembre prochain.

Cet ouvrage de tous les records mérite une exploitation optimale, sous peine de torpiller le [système NLFA](#) à 20 milliards voulu par le peuple pour assurer la protection des Alpes. A cette fin s'impose la solution du ferroutage, autrement dit, l'aménagement d'une véritable «*chaussée roulante*» pour les camions traversant la Suisse par l'axe du Gothard, en complément à celui du Lötschberg-Simplon.

Le développement

technologique. En cette fin d'année déjà circuleront en Suisse non seulement quelques dizaines de camions électriques, mais aussi les premières [voitures autonomes](#). Dans les deux décennies à venir, l'ordinateur de bord assurera un pilotage largement assisté ou carrément automatique, offrant des

garanties de sécurité au moins égales à celles de deux tunnels à sens unique.

La question financière, qui n'est pas la moindre. S'agissant de tunnels transalpins, les investissements se chiffrent en milliards. Or tout laisse prévoir que, ces prochaines années, le développement et l'entretien d'autres infrastructures ainsi que l'exploitation des réseaux de transport requerront des moyens sensiblement accrus, dans une situation générale de resserrement des crédits.

Même sortis de caisses et de fonds différents, les centaines de millions de francs ne se multiplieront pas et des arbitrages s'imposeront entre des projets qu'il faudra évaluer en fonction du rapport coût / avantages qu'ils présentent.

Principaux intéressés par les transports à travers les Alpes, les CFF se montrent étrangement discrets dans ce débat. Logiquement, ils devraient combattre le deuxième tube routier et proposer leurs services pour le transit des camions par le nouveau tunnel ferroviaire de base. Mais le département de Doris Leuthard sait faire taire les interlocuteurs dont le silence est jugé politiquement nécessaire. A preuve: Ulrich Gygi, président du conseil d'administration des CFF, s'avoue lui-même [interdit de](#)

[parole](#).

La NZZ qui, elle, reste libre de ses opinions, a pris position contre le deuxième tube. La

«vieille tante» de la presse helvétique s'appuie sur une argumentation apparemment paradoxale, mais foncièrement

solide: [«dire non offre une chance»](#), celle de réfléchir pour en venir enfin à des solutions plus adéquates. Ce qui paraît tout à fait raisonnable.

Initiative de mise en œuvre: qui garantit ma liberté?

L'UDC cherche à détruire des garanties juridiques qui nous protègent à plusieurs niveaux

Invitée: Gret Haller - 11 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28915>

Je vis dans une démocratie et dispose de nombreuses libertés que la Suisse me garantit en tant qu'Etat.

Le préambule de la Constitution fédérale ([«Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres»](#)) me signale que cette liberté prévaut, premièrement lorsque j'en fais usage, et deuxièmement lorsqu'elle défend les plus faibles. L'[article 5](#) mentionne l'Etat de droit comme condition préalable à ma liberté. Il s'agit là du niveau suisse.

Mais ma liberté est également garantie sur le plan européen. Dans la mesure où la Suisse reconnaît le droit européen de manière bilatérale, les mêmes garanties de liberté de l'Union européenne s'appliquent à moi comme aux citoyens de l'UE: la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([«Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et](#)

[universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit»](#)), le Traité sur l'Union européenne ([«S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit»](#)).

Enfin, la Convention européenne des droits de l'homme ([«Résolus, en tant que gouvernements d'Etats européens animés d'un même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit, à prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains droits énoncés dans la Déclaration universelle»](#)) m'inclut dans un cercle encore plus étendu de tous les Etats européens.

Ma liberté est ainsi protégée par un ensemble de garanties à plusieurs niveaux.

Tous les textes européens fondamentaux citent également l'Etat de droit en préambule. Cela inclut le principe de la séparation des pouvoirs. La liberté ne peut s'inscrire dans la durée que si le parlement, le gouvernement et les tribunaux sont en mesure de remplir leur fonction.

En Suisse, il y a également une répartition entre le Parlement et le peuple: la législation incombe au Parlement, le peuple a le pouvoir de décision définitive sur l'adoption des lois. Cette sécurité juridique appartient aussi à l'État de droit.

L'initiative de mise en œuvre de l'UDC attaque les deux. Elle désarme le Parlement et les tribunaux et détruit ainsi la séparation des pouvoirs. Et c'est son intention déclarée que de provoquer la violation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE ainsi que de la Convention

européenne des droits de l'homme.

Car cette initiative est aussi un prélude à l'initiative [«Le droit suisse au lieu de juges étrangers \(initiative pour l'autodétermination\)»](#), pour

laquelle l'UDC récolte actuellement des signatures. Ainsi, l'article de la Constitution fédérale sur l'Etat de droit devrait ensuite être attaqué et le droit international soumis au droit national. Par ce biais, l'ensemble à plusieurs niveaux de mes garanties de

liberté aura été définitivement détruit.

L'initiative de mise en œuvre est une attaque directe à ma liberté.

Je voterai non.

Multinationales: la fin de l'optimisation fiscale?

Deux directives européennes en cours d'adoption concernent directement la Suisse

Lucien Erard - 12 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28922>

La Commission européenne vient de soumettre au Conseil deux projets de directives. Il s'agit de mettre en œuvre les quinze actions du [projet BEPS \(Base Erosion and Profit Shifting\)](#) pour combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, adoptées l'automne dernier par le G20 et l'OCDE.

Ces mesures doivent permettre de lutter efficacement contre les actions dites d'optimisation fiscale des sociétés multinationales, en imposant leurs bénéfices là où ils ont été réalisés.

Le [projet d'une nouvelle directive](#) fixe les règles devant empêcher les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur. Six domaines d'interventions spécifiques sont prévus:

- limitation de la déduction

d'intérêts sur les prêts entre filiales;

- imposition lors de la sortie vers un pays à taux d'impôt inférieur;
- seuil de faible imposition, qui pourrait être de 40% inférieur au taux moyen pratiqué dans les pays de l'Union européenne;
- clause générale anti-abus;
- règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées, permettant d'empêcher, en les imposant, les transferts de bénéfices vers les pays à taux d'imposition inférieurs par divers moyens (prix de transfert surfaits, intérêts trop élevés sur des prêts accordés par une filiale, redevances de propriétés intellectuelles surévaluées);
- lutte contre les dispositifs hybrides, du type déduction dans un pays sans imposition dans l'autre.

S'agissant de l'échange d'informations dans le domaine fiscal, le [projet de modification](#)

de la directive 2011/18/UE devrait permettre une mise en œuvre coordonnée de l'échange automatique et obligatoire d'informations fiscales concernant les multinationales. Ne sont visées que les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 75 millions d'euros, soit tout juste 10 à 15% des sociétés représentant à elles seules pas moins de 90% des ventes réalisées par toutes les multinationales actives en Europe.

L'échange d'informations sur les chiffres d'affaires par pays, les prix de transfert, les revenus et les charges doivent permettre une imposition plus équitable. Seront transmis également les éventuels arrangements fiscaux consentis et d'une manière générale toutes les informations susceptibles d'influer sur l'imposition de l'entreprise et de ses filiales dans chacun des pays où la multinationale est active. On envisage, à terme,

de rendre publiques ces informations.

Avec ces deux projets de directives, la Commission veut à tout prix éviter que les Etats membres mettent en œuvre de façon désordonnée les mesures OCDE qu'ils se sont engagés à prendre. Sans aller jusqu'à une harmonisation des taux d'imposition, la Commission souhaite arriver à mieux coordonner les bases de l'imposition des entreprises, comme on l'a fait en Suisse avec la [loi sur l'harmonisation fiscale](#).

La Commission et les pays membres estiment cette coordination indispensable dans la mesure où les multinationales que l'on souhaite imposer plus équitablement sont actives dans la plupart des pays de

l'Union et profitent aujourd'hui directement de l'absence de coordination entre eux.

La Suisse a participé activement aux travaux de l'OCDE et s'est engagée à mettre en œuvre son programme d'action. Elle est directement concernée par l'imposition des revenus de la propriété intellectuelle qu'elle prévoit, imposition qu'elle veut limiter à 20% des taux normaux dans le projet de réforme de l'imposition des entreprises III. Elle l'est pour le contrôle des prix de transfert, pour les entreprises qui quittent la Suisse et l'imposition de leurs réserves latentes, pour l'échange de renseignements, notamment sur les arrangements fiscaux. Va-t-elle s'aligner sur la législation européenne ou conclure plutôt des accords avec chacun des pays

membres?

Si elle n'agit pas, elle court des risques de deux ordres: se retrouver sur une liste noire de pays non coopératifs d'une part, et d'autre part voir ses propres multinationales imposées une seconde fois dans les pays où elles sont actives et où l'on jugerait qu'elles profitent d'évasions fiscales dommageables.

Ainsi donc, une fois de plus, la Suisse n'a pas d'autre choix que de se rallier aux mesures prises par ses principaux partenaires que sont les pays de l'Union européenne et, peut-être aussi en l'occurrence, les Etats-Unis. Mais il n'y a là pas de quoi déranger les politiciens souverainistes patentés, par ailleurs inconditionnels du libéralisme économique, qui font l'opinion à l'UDC.

La Gruyère: un laboratoire d'innovation en matière de fusion de communes

Regroupement en six ou huit communes, microrégion ou commune unique? Le débat est ouvert

Michel Rey - 09 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28907>

Etes-vous favorable à ce que l'idée d'une commune unique pour le [district de la Gruyère](#) devienne un véritable projet de fusion? Sollicités par le préfet du district, 19 exécutifs communaux sur 25 ont répondu positivement à cette question.

Une mégafusion qui donnerait

naissance à la commune la plus peuplée du canton de Fribourg (environ 50'000 habitants) et la plus étendue de toute la Suisse. Plusieurs raisons plaident en faveur de cette fusion.

Le district de la Gruyère connaît depuis plusieurs années un processus de fusion

qui a fait passer le nombre de communes de 40 en 1970 à 25 aujourd'hui. Huit fusions ont été réalisées entre 2001 et 2011. En 2006, Bulle et La Tour-de-Trême ont fusionné, donnant naissance à une commune de 20'000 habitants. Une évaluation menée en 2010 révèle le [succès](#) de cette fusion

qui recueille l'assentiment d'une très nette majorité des habitants (68% des Tourains et 80% des Bullois).

Les limites des fusions actuelles

A la demande du Conseil d'Etat, le préfet a proposé un [district à six ou huit communes](#). Cette proposition n'ayant guère suscité l'enthousiasme, il a lancé l'idée d'une Gruyère à [commune unique](#). Il estime en effet qu'un débat sur la gouvernance communale est nécessaire, compte tenu des défis auxquels la région sera confrontée à l'avenir. Mais aussi parce que les démarches actuelles de fusion ont atteint leurs limites.

Dans le district, de nombreuses communes peinent à trouver du personnel politique. Durant la législature qui se termine, environ 25% des élus des exécutifs ont démissionné de leur fonction. Les petites communes ne sont pas en mesure d'engager le personnel technique et administratif nécessaire à l'exécution de leurs tâches.

Le préfet rappelle aussi un constat partagé en matière de gestion communale. Un large éventail des problèmes dépassent les frontières communales et sont résolus à l'échelon régional et ils le seront toujours plus à l'avenir. L'ensemble des communes de la Gruyère est déjà rassemblé au sein de trois associations: l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district,

l'Association du réseau santé et social et l'Association régionale de la Gruyère (pour les questions économiques).

Plus de 70 syndicats de communes existent - et leur nombre devrait croître à l'avenir - dans une demi-douzaine de domaines: écoles, établissements médico-sociaux, lutte contre l'incendie, forêts, épuration des eaux, infrastructures sportives et culturelles. Ces syndicats font l'objet de critiques récurrentes concernant l'absence de contrôle démocratique, la complexité des clés de financement, l'opacité de la gestion et la difficulté à contrôler les coûts.

Pour remédier à ces inconvénients, le professeur [Bernard Dafflon](#) a proposé un concept de microrégion, qui prévoit le maintien des communes actuelles et la création d'une structure régionale qui prendrait en charge toutes les tâches intercommunales. Relevant de la loi cantonale sur les communes, elle en aurait tous les attributs (organes, compétences, personnel). Ses ressources proviendraient d'une partie des impôts communaux. Elle serait composée d'un exécutif de sept membres et d'un législatif, tous élus par les électeurs de la microrégion. Cette solution a été écartée sans avoir été débattue, car jugée trop lourde pour une région de 50'000 habitants. Elle risque aussi de mobiliser trop de forces politiques.

Fusionner pour anticiper les défis régionaux

Selon le préfet, le *statu quo* n'est désormais plus viable, dans la mesure où les communes devront affronter des enjeux régionaux décisifs pour leur avenir. La forte expansion démographique et économique du district risque d'accentuer les déséquilibres et les conflits entre le chef-lieu [Bulle](#) (20'000 habitants) et les autres communes.

L'aménagement du territoire change la donne. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire va limiter les compétences communales en matière d'urbanisation. L'emplacement et la dimension des zones à bâtir devront être coordonnés au niveau intercommunal. La Confédération et le canton exigent une densification des communes centres et la concentration des zones d'activité. Ce qui risque d'entraîner une accélération de la concentration des habitants et des emplois dans l'agglomération de Bulle au détriment des communes périphériques. La création d'une commune unique permettra une gestion plus soucieuse d'un meilleur équilibre entre la ville centre et les autres parties de la commune.

Cette problématique a déjà été anticipée par l'Association régionale de la Gruyère. Elle a confié à un bureau d'urbanisme un [mandat d'étude](#) visant à proposer des instruments qui fixeront des règles et des

conditions financières à disposition des communes pour gérer de manière régionale leur zone à bâtir.

En créant une commune unique, il sera aussi possible de prendre en charge financièrement différents équipements sportifs et culturels qui sont payés par la commune où ils sont localisés, alors qu'ils profitent aux habitants de toute la région (remontées mécaniques, salles de spectacles, Musée gruérien, etc.). La Gruyère sera mieux à même de se positionner dans la concurrence que se livrent les régions pour attirer des habitants et des emplois. Pour le préfet, on ne peut ignorer ces problématiques, car elles occuperont rapidement l'agenda des élus communaux.

Le défi sera d'assurer la présence d'une administration avec des services de proximité - comme c'est le cas actuellement - dans chaque village. Il est également prévu une représentation des sous-régions sur le modèle des cercles électoraux. Autant d'aspects administratifs et politiques qui restent à étudier. Des propositions devront être soumises pour convaincre la population d'adhérer à cette mégafusion.

Le projet sera-t-il à même de garantir l'identité de chaque village dans cette commune unique? Pour le préfet, on est peut-être plus attaché à la région qu'à son village. Dans ses contacts, il a constaté que nombre de petites communes, qui se sentent mal à l'aise face

à la perspective d'un district à six communes, se montrent plutôt favorables à une seule grande commune. Car si elles peuvent s'identifier à la Gruyère, elles craignent l'absorption au sein d'une communauté issue d'une fusion moins vaste.

Autre défi, plus particulier: intégrer la commune alémanique de Bellegarde avec ses 800 habitants. Son syndic actuel y voit pourtant une opportunité: *«Au lieu d'être la seule commune alémanique du district, nous serions la communauté alémanique de la commune. Avec la fusion, il y aurait assez d'élèves germanophones pour créer une école, ce qui n'est pas possible actuellement avec les cercles scolaires.»*

La commune unique au risque d'un échec?

On peut être surpris de la décision des exécutifs communaux de privilégier la commune unique. Cette option donne certes la preuve d'une volonté politique de changement, à l'heure où le *statu quo* ne s'avère plus défendable. Mais pourquoi ne pas étudier en parallèle les trois options: six ou huit communes fusionnées, la microrégion ainsi que la commune unique?

Chaque solution présente des avantages et des inconvénients. Sachant aussi qu'elles ne sont pas incompatibles entre elles. Car la commune unique sera confrontée à des enjeux politiques complexes. Trois

exemples pour illustrer cette complexité.

L'enjeu fiscal d'abord. Déterminant pour l'acceptation de la mégafusion ou de toute autre solution. Les quelques communes opposées ont déjà fait état de leurs craintes à ce sujet. Or les premières approches menées par le Service des communes du canton à ce sujet font apparaître d'intéressantes marges de manœuvre fiscales, selon le préfet de la Gruyère. Mais elles n'englobent pas encore les futurs investissements à financer.

Les arbitrages politiques et financiers. Le législatif communal aura la compétence d'approbation de ces investissements. Mais comment va-t-il fixer par exemple les priorités pour les rénovations ou agrandissements de bâtiments scolaires de Vuadens, de Bulle et de l'Intyamont? Ces communes vont-elles céder sans autre leurs compétences à une instance qui sera dominée par les représentants de l'agglomération bulloise?

Les cercles électoraux. Ils sont censés assurer une représentation équilibrée de tous les villages qui composeront la commune unique. Il faudra arrêter leur mode d'élection et leur composition. La solution à trouver exige une finesse digne d'une mécanique pour horlogerie de luxe!

Au moment du vote populaire, il y a fort à parier que les

opposants critiqueront la commune unique et feront valoir les autres solutions qui n'auront pas été étudiées. Avec

le risque d'un refus populaire et d'une perte de temps.

La Gruyère est un véritable

laboratoire d'innovation en matière institutionnelle et de fusion des communes. A suivre avec intérêt.

Correction

Rédaction - 09 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28904>

Dans l'article [Combattre le djihadisme avec les musulmans](#) (DP 2111), c'est l'activité cultuelle (et non culturelle) qui est mentionnée par la Constitution genevoise au titre de la laïcité.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Gothard: voter puis réfléchir

<http://epaper.tamedia.ch/Products/VQH-LAUSANNE/20160209/pdf/page03.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28835>

<http://www.gottardo2016.ch/fr>

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Gotthard-Mit-zweiter-Tunnelrohre-wird-die-Neat-torpediert>

<http://www.letemps.ch/economie/2015/11/05/tesla-lance-voiture-autonome-suisse-avons-testee>

<http://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/sbb-darf-nicht-gegen-2-gotthard-roehre-werben-130030615>

<http://www.nzz.ch/meinung/kommentare/ein-nein-als-chance-am-gotthard-1.18687693>

Initiative de mise en œuvre: qui garantit ma liberté?

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#ani1>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a5>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012P/TXT&from=FR>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012M/TXT&from=EN>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19500267/index.html>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis460.html>

Multinationales: la fin de l'optimisation fiscale?

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41138.pdf>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0026&from=FR>

http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:89937d6d-c5a8-11e5-a4b5-01aa75ed71a1.0012.02/DOC_1&format=PDF

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900333/index.html>

La Gruyère: un laboratoire d'innovation en matière de fusion de communes

<http://www.regiongruyere.ch/fr/lagruyere/motdebienvenue/>

http://www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/fachartikel/franzoesisch/organisation/2012/F12_10-Fusions.pdf

http://www.fr.ch/scom/files/pdf53/Plan_fusions_Gruyre_2012.pdf

<http://www.lagruyere.ch/2015/07/l%E2%80%99id%C3%A9-folle-d%E2%80%99une-gruy%C3%A8re-%C3%A0-une-commune-fait-son-chemin.html>

<http://www.unifr.ch/finpub/fr/team/professor-emeritus#Dafflon>

<http://www.bulle.ch/fr/>

<http://www.laliberte.ch/news/controler-la-jungle-de-l-amenagement-266300>

Correction

<http://www.domainepublic.ch/articles/28872>